



Cdi temps partiel modulé annualise

Par **noemie047**, le **11/03/2016 à 20:58**

Bonjour,rrnrnJ'ai un CDI à temps partiel modulé de 30 h semaine et annualisé.rrnrnIl arrive que je fasse 17 h ou 40 h ou autre d'une semaine à l'autre suivant le travail à effectuer (je suis payée la même somme tous les mois même si je n'ai pas fait mon total d'heures du mois) pourvu que sur un an mon cota d'heures soit fait. Un réajustement est normalement prévu en cours d'année. Cependant, cette année il n'a pas eu lieu et on arrive au terme de l'année. Il se révèle que je suis débitrice de plus de 100 h. Mon employeur peut me demander de les effectuées sur l'année suivante ?rrnrnMerci.